

## **Pôle Universitaire de Niort**

### **Entretien d'une conche par curage**



**Demande d'autorisation environnementale**

**Document d'incidences**

Septembre 2023

## SOMMAIRE - PIECE 5

<b>5</b>	<b>PIECE 5 – CHOIX DU PROJET, INCIDENCES, COMPATIBILITE, INCIDENCE NATURA 2000, MESURES ERC, SURVEILLANCE .....</b>	<b>2</b>
5.1	CHOIX DU PROJET PARMIS LES ALTERNATIVES .....	2
5.2	ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU SITE ET CONTRAINTES LIEES A L'EAU ET AUX MILIEUX AQUATIQUES.....	2
5.2.1	<i>Objectifs de l'analyse</i> .....	2
5.2.2	<i>Milieu physique</i> .....	2
5.2.2.1	Localisation et données géométriques.....	2
5.2.2.2	Hydrologie .....	3
5.2.2.3	Estimation du volume de vase.....	6
5.2.2.4	Analyses des vases .....	15
5.2.3	<i>Milieu naturel – Zonages d'inventaires et réglementaires</i> .....	17
5.2.3.1	Périmètres environnementaux.....	17
5.2.3.2	Zones humides .....	26
5.2.3.3	Habitats naturels et flore.....	26
5.2.3.4	Faune.....	27
5.2.4	<i>Analyse réglementaire</i> .....	28
5.3	INCIDENCES DU PROJET .....	29
5.3.1	<i>Incidences sur la qualité des eaux superficielles et souterraines</i> .....	29
5.3.1.1	Incidences temporaires lors de la phase travaux .....	29
5.3.1.2	Incidences permanentes .....	30
5.3.2	<i>Incidences sur la ressource en eau</i> .....	30
5.3.3	<i>Incidences sur l'écoulement</i> .....	30
5.3.3.1	Incidences temporaires lors de la phase travaux .....	30
5.3.3.2	Incidences permanentes .....	30
5.3.4	<i>Incidences sur les usages de l'eau et des milieux aquatiques</i> .....	30
5.3.4.1	Incidences temporaires lors de la phase travaux .....	30
5.3.4.1	Incidences permanentes .....	30
5.3.5	<i>Incidences sur les milieux naturels (habitats, flore et faune)</i> .....	31
5.3.6	<i>Incidences sur les zones humides</i> .....	31
5.3.7	<i>Incidences sur la santé et sécurité publique</i> .....	31
5.3.7.1	Incidences temporaires lors de la phase travaux .....	31
5.3.7.1	Incidences permanentes .....	31
5.4	COMPATIBILITE AVEC LES SCHEMAS DE GESTION .....	32
5.4.1	<i>Compatibilité avec le SDAGE Loire Bretagne</i> .....	32
5.4.2	<i>Compatibilité avec le SAGE de la Sèvre Niortaise</i> .....	33
5.5	INCIDENCE DU PROJET SUR UN SITE NATURA 2000 .....	33
5.6	MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION OU COMPENSATOIRES .....	35
5.6.1	<i>Réduction des risques de pollution des eaux en phase travaux</i> .....	35
5.6.2	<i>Réduction des impacts sur l'écologie en phase chantier</i> .....	36
5.6.2.1	Suivi des travaux.....	36
5.6.2.2	Qualité de l'air et nuisances sonores.....	37
5.6.2.3	Mesures particulières pour le recyclage des matériaux et leur économie d'apport .....	37
5.6.2.4	Dispositions à prendre en cas de "mauvais temps" .....	37
5.6.2.5	Mesure relative à la protection de la faune .....	37
5.6.2.6	Mesures réductrices sur les zones humides .....	37
5.6.2.7	Mesures réductrices sur les écoulements .....	37
5.7	MOYEN DE SURVEILLANCE, D'ENTRETIEN ET D'INTERVENTION .....	38
5.7.1	<i>Mesures courantes de surveillance et d'entretien des ouvrages</i> .....	38
5.7.1.1	En phase travaux .....	38
5.7.1.2	A terme.....	38
5.7.2	<i>Moyen d'intervention en cas d'incident ou d'accident</i> .....	38
5.7.2.1	En phase travaux .....	38
5.7.2.2	A terme.....	39



## **5 Pièce 5 – Choix du projet, incidences, compatibilité, incidence Natura 2000, mesures ERC, surveillance**

---

### **5.1 Choix du projet parmi les alternatives**

Le curage de la conche (223 ml), située au sein du pôle universitaire de Niort, n'est pas un choix mais une nécessité au regard de sa fonctionnalité hydraulique. La conche fait partie d'un ensemble de conches créé pour drainer une zone basse et évacuer les eaux pluviales d'une partie de la ville de Niort vers la Sèvre Niortaise.

Ce curage est une obligation d'entretien réglementaire. Elle doit s'effectuer vieux fond vieux bord pour retrouver les profils en long et en travers initiaux.

La présence de zinc au-dessus du seuil S1 implique l'exportation des vases qui ne peuvent pas être régérées in situ comme c'est le cas habituellement.

Les travaux seront réalisés par une société qui est habilitée à recevoir ce type de vases et les recyclera en les mélangeant à de la terre végétale. Ainsi, au lieu d'être enfouies en décharge, ces vases seront recyclées dans des parcelles comme amendement organique.

### **5.2 Analyse de l'état initial du site et contraintes liées à l'eau et aux milieux aquatiques**

#### **5.2.1 Objectifs de l'analyse**

La détermination des incidences de la réalisation du projet nécessite la caractérisation préalable des éléments environnementaux et des diverses contraintes liées à l'eau et au milieu aquatique.

Cette analyse a pour objectif de :

- caractériser la sensibilité du milieu environnant afin de déterminer les dispositions spécifiques éventuelles à adopter dans le cadre du projet ;
- constituer un « état des lieux » de référence pour juger de l'évolution pendant et après travaux.

#### **5.2.2 Milieu physique**

##### **5.2.2.1 Localisation et données géométriques**

La conche, objet du projet est située sur le foncier de l'Université de Niort au :  
11 Rue Archimède  
79 000 NIORT



La conche de 223 ml de long est située sur les parcelles cadastrales :

N° Parcelles : 0022 et 0021

Section : KX

Coordonnées : début 46.327986 , -0.490144 – Fin : 46.328369 , -0.492709



Figure 1 : Localisation du projet (rond orange) - Géoportail



Figure 2 : Cadastre - Géoportail

### 5.2.2.2 Hydrologie



L'Université de Niort est « propriétaire » de la conche qui traverse d'Université car elle est située sur son foncier. Elle n'en tire aucun avantage.

Cette conche fait partie d'un ensemble de conches créé pour assainir l'ancienne zone de marais et y permettre le développement urbain.



Les photos aériennes issues du module « remonter le temps » dans Géoportail montrent l'évolution du site.

**Date de prise de vue : 12/05/1950**

**Date de prise de vue : 01/01/1972**



En 1950, la zone du projet est une zone de marais



En 1972 on aperçoit des travaux sur la zone et notamment la création de la conche que l'on doit dévaser (flèche rouge)



**Date de prise de vue : 05/08/1998**

En 1998, le bâtiment de l'université en rive droite de la conche est construit. Deux autres conches sont façonnées plus au nord ainsi que la conche le long de la rue d'Archimède



**Date de prise de vue : 23/05/2011**

En 2011, le bâtiment de l'Université rive gauche est visible. La conche le long de la rue d'Archimède est prolongée jusqu'à la Sèvre Niortaise.



Unique conche de drainage en 1972 (soit plus de 50 ans), plusieurs conches ont été créées avec le développement de la zone. La conche du projet participe aux drainages des eaux pluviales des zones bâties et à l'équilibre hydraulique de cette ancienne zone de marais très plate.

- La conche participe à l'équilibre hydraulique de tout un secteur et doit être entretenue. Envasée sur 0.15m à 1.2m de hauteur, elle ne permet plus le transit de l'eau en période estivale et à une capacité très réduite en période de hautes eaux.

### 5.2.2.3 Estimation du volume de vase

La conche n'a pas été curée depuis des décennies. Elle est aujourd'hui très envasée et ne permet plus le transit correct des eaux de la conche le long de la rue d'Archimède vers le plan d'eau de Noron sur la Sèvre Niortaise.

Des relevés ont été réalisés le 16 mars 2023 pour évaluer le volume de vase à extraire. Le linéaire de 223 m a été découpé en sections « homogènes » et des profils en travers y ont été levés.

Le plan suivant présente les 14 sections ainsi que les ponts, passerelles et bâtiments qui enjambent la conche.

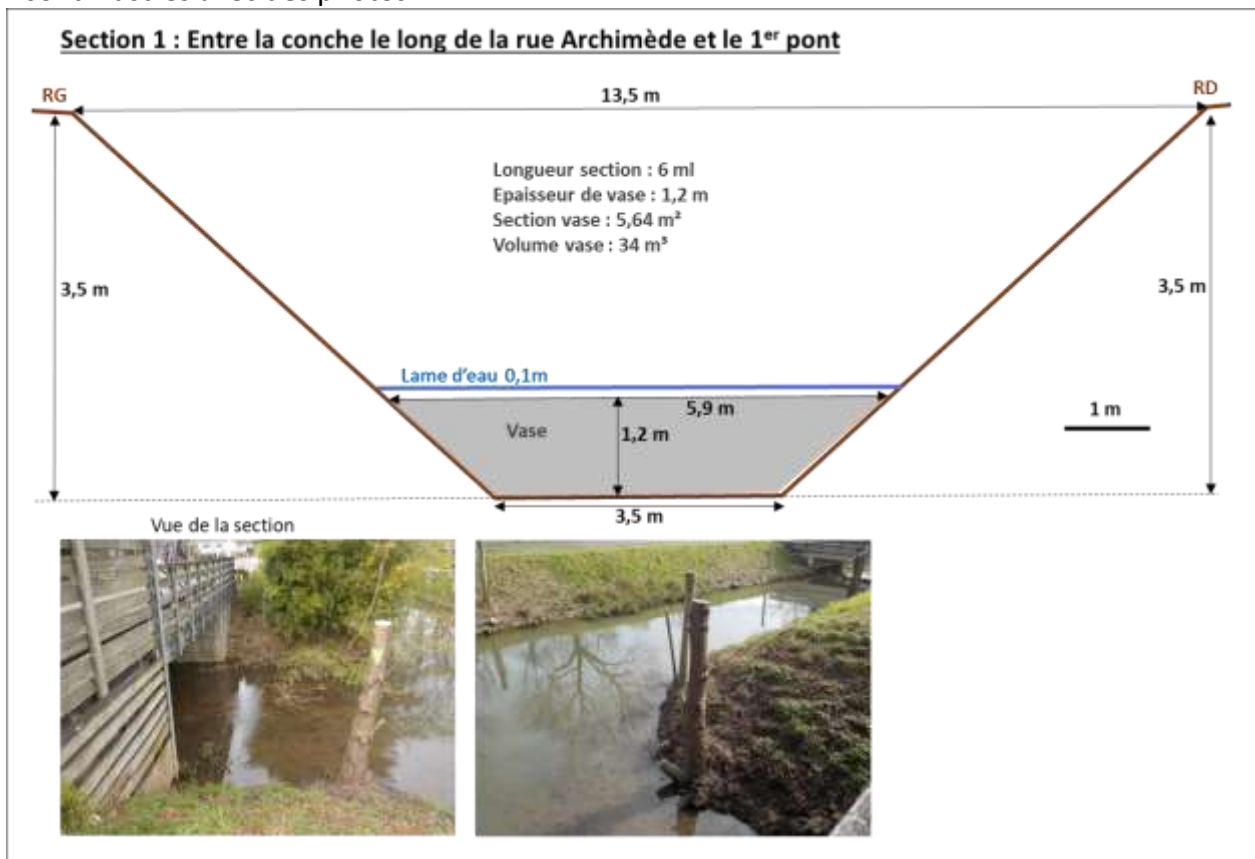


Figure 3 : Sections définies le long de la conche

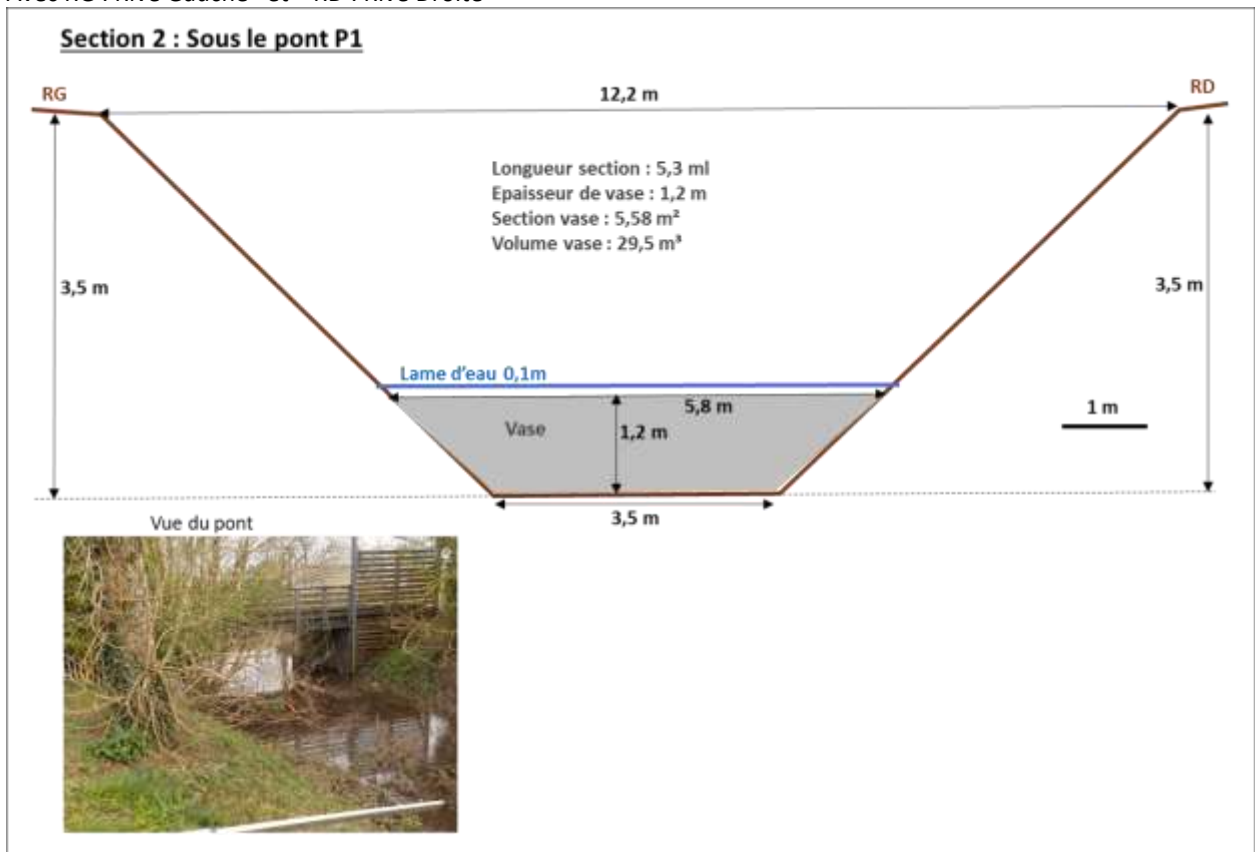


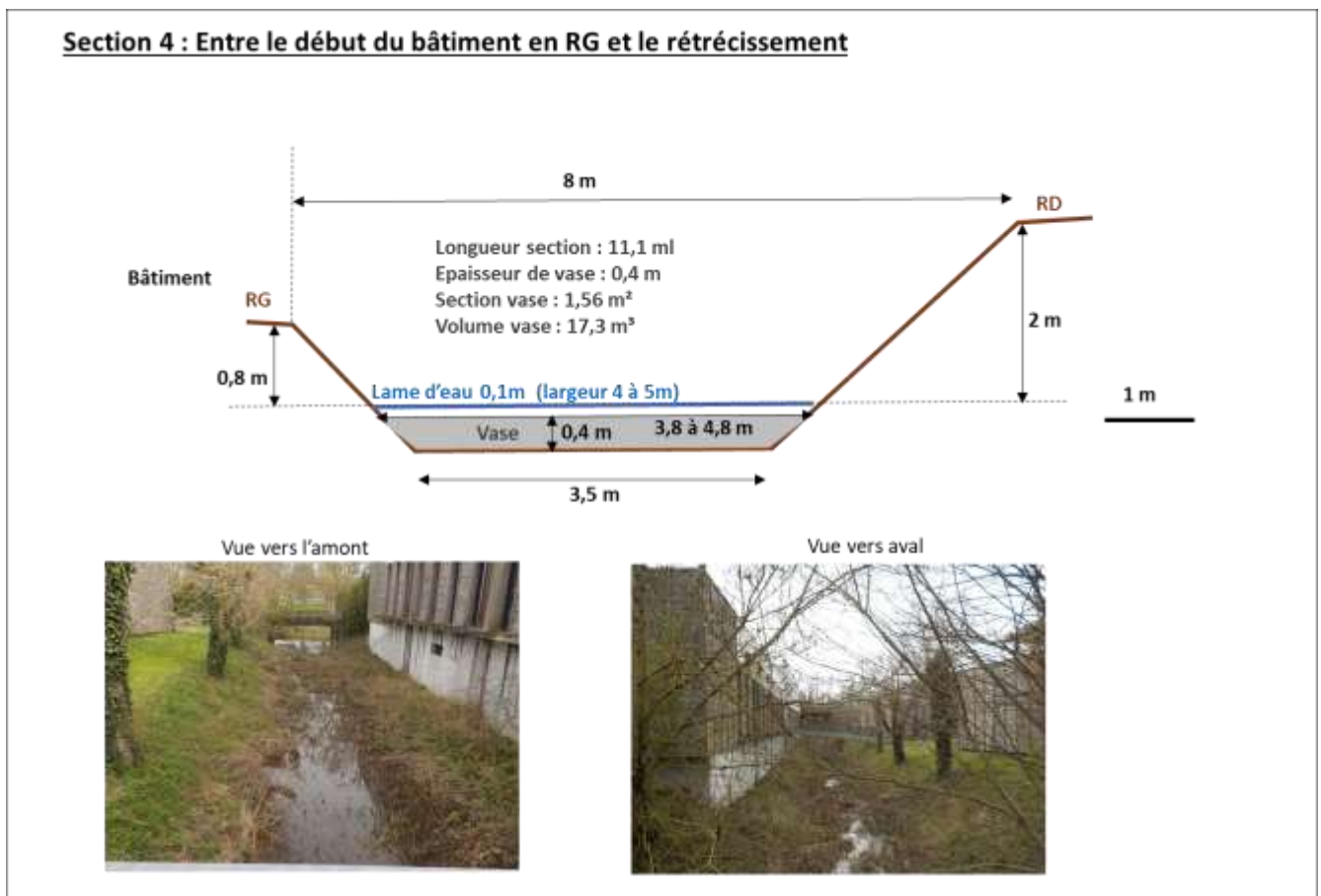
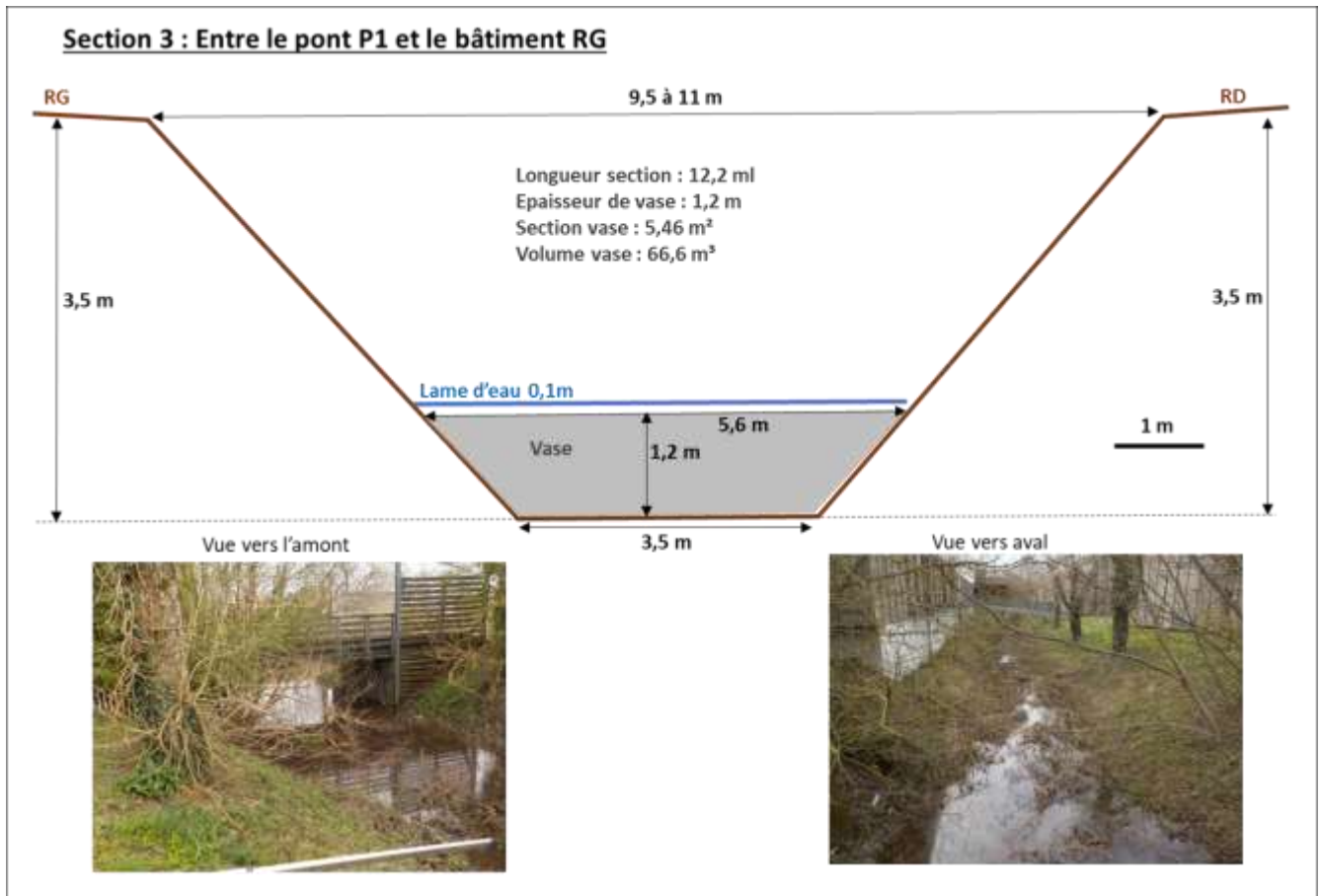


Les profils moyens relevés sur chaque section avec les épaisseurs de vase sont présentés ci-après. Ils sont illustrés avec des photos.

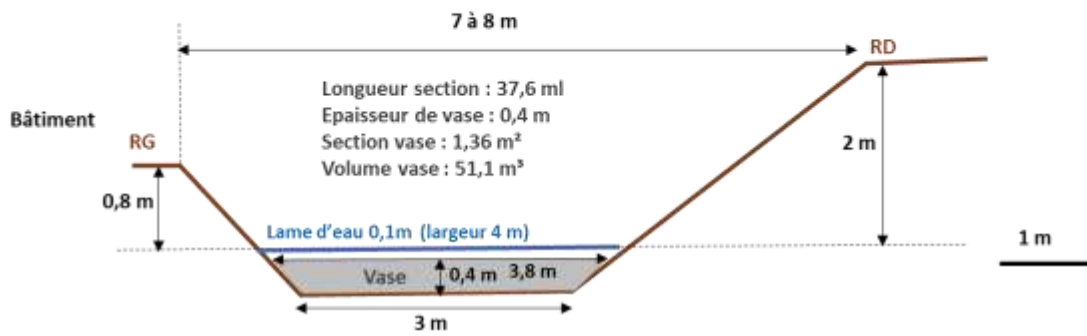


Avec RG : Rive Gauche et RD : Rive Droite





**Section 5 : Linéaire le long du bâtiment y compris la passerelle métallique**



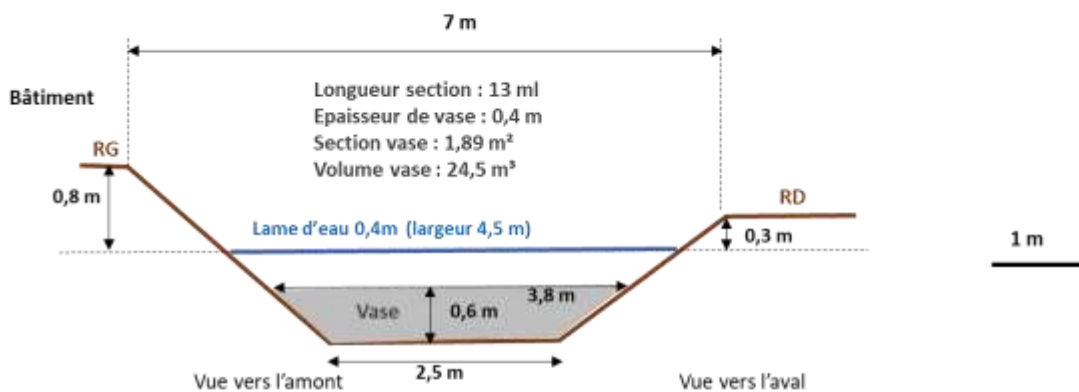
Vue vers l'amont



Vue vers aval



**Section 6 : Section avant P2, berge RD plus basse**



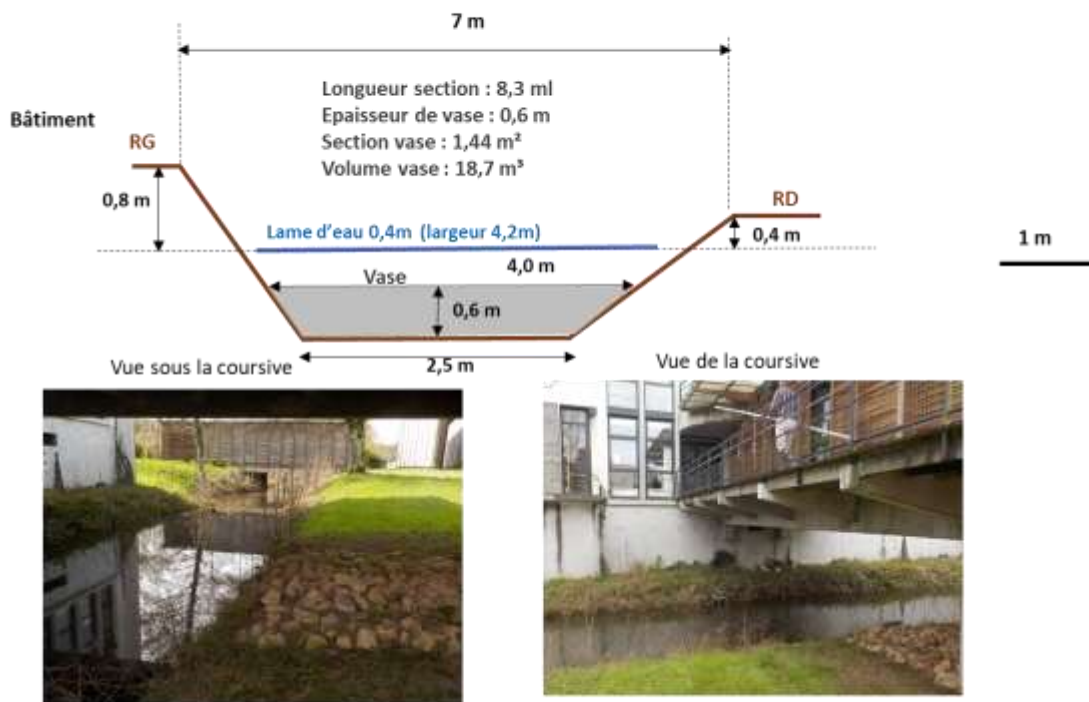
Vue vers l'amont



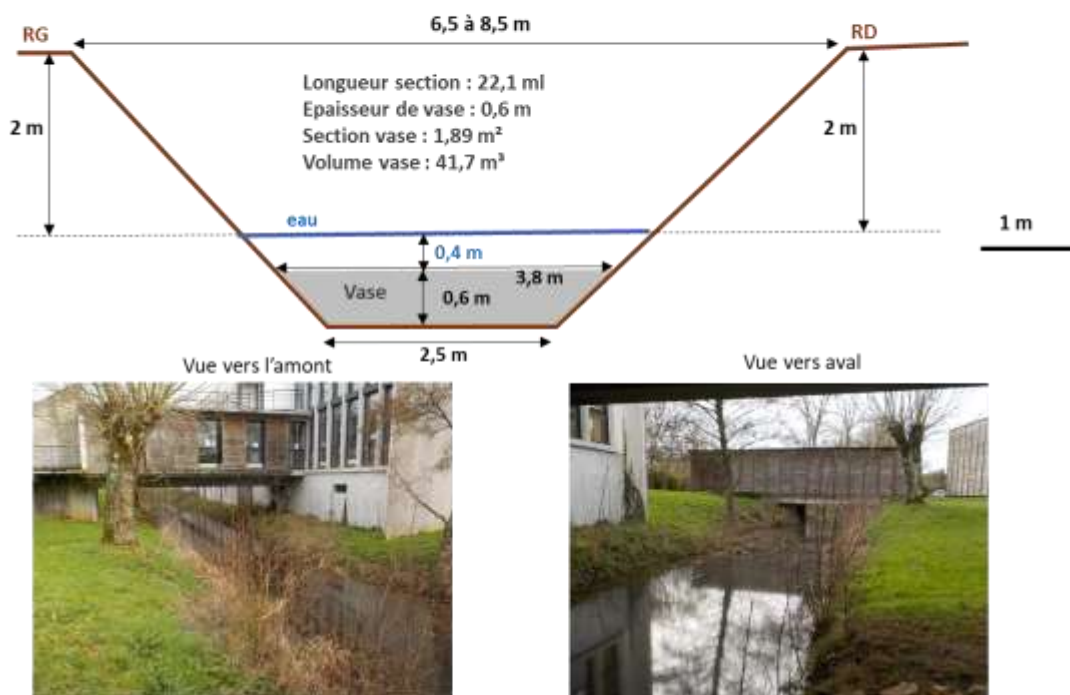
Vue vers l'aval



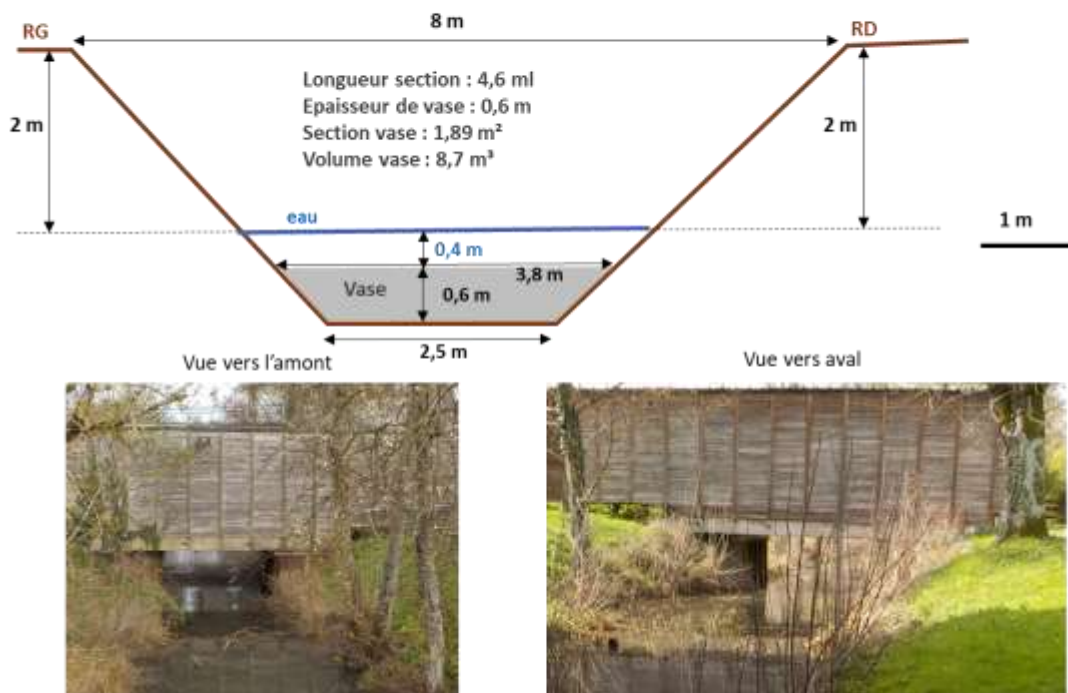
**Section 7 : Section sous la coursive P2**



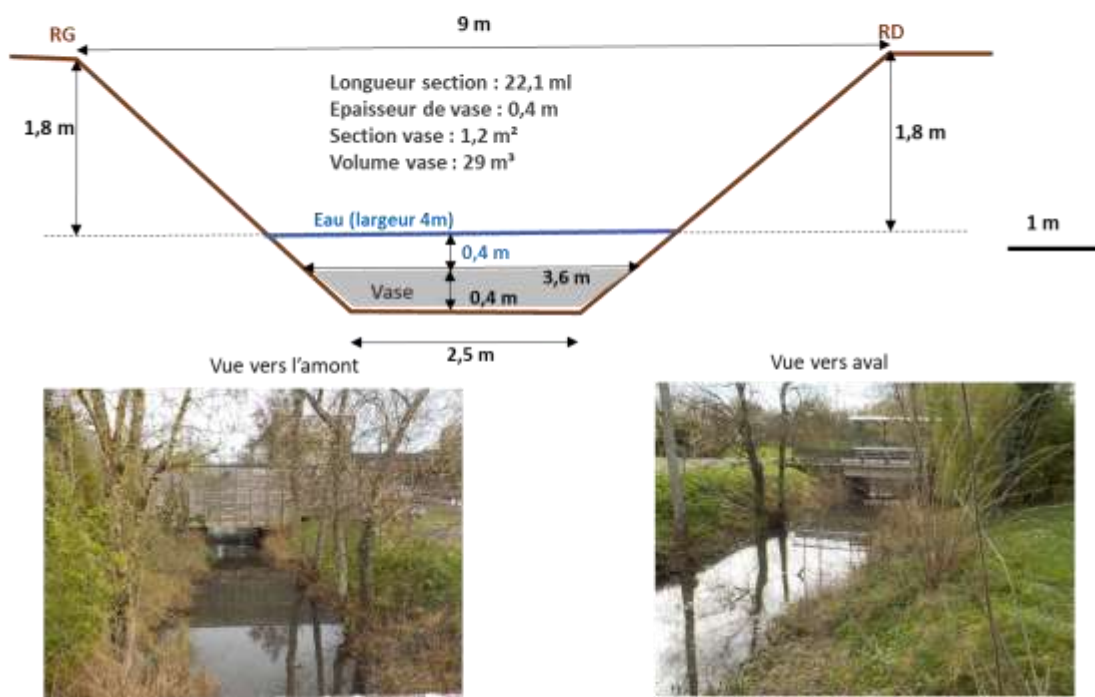
**Section 8 : Entre P2 et le bâtiment formant P3**



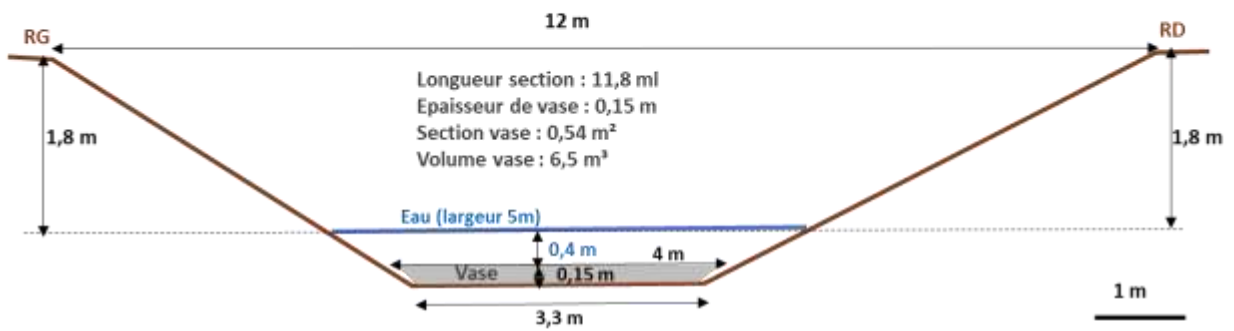
**Section 9 : Sous P3**



**Section 10 : Entre P3 et les ponts P4**



**Section 11 : Sous les ponts P4 et 2 m en aval**

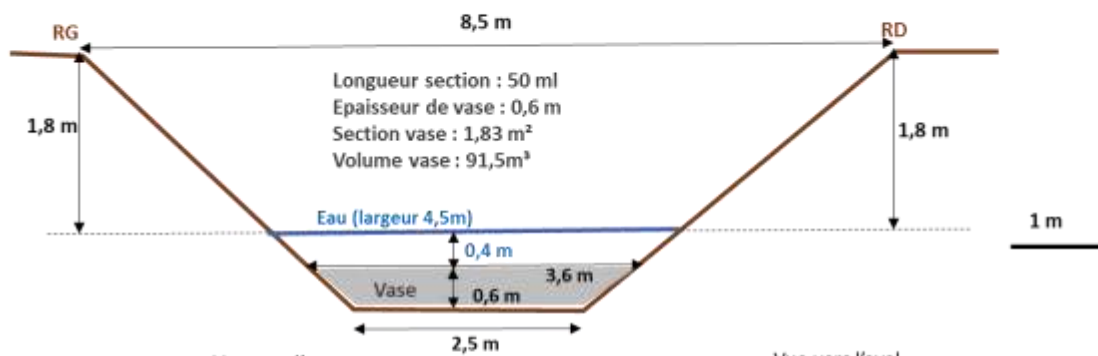


Vue vers l'amont

Vue de dessus



**Section 12 : Entre les ponts P4 et P5**

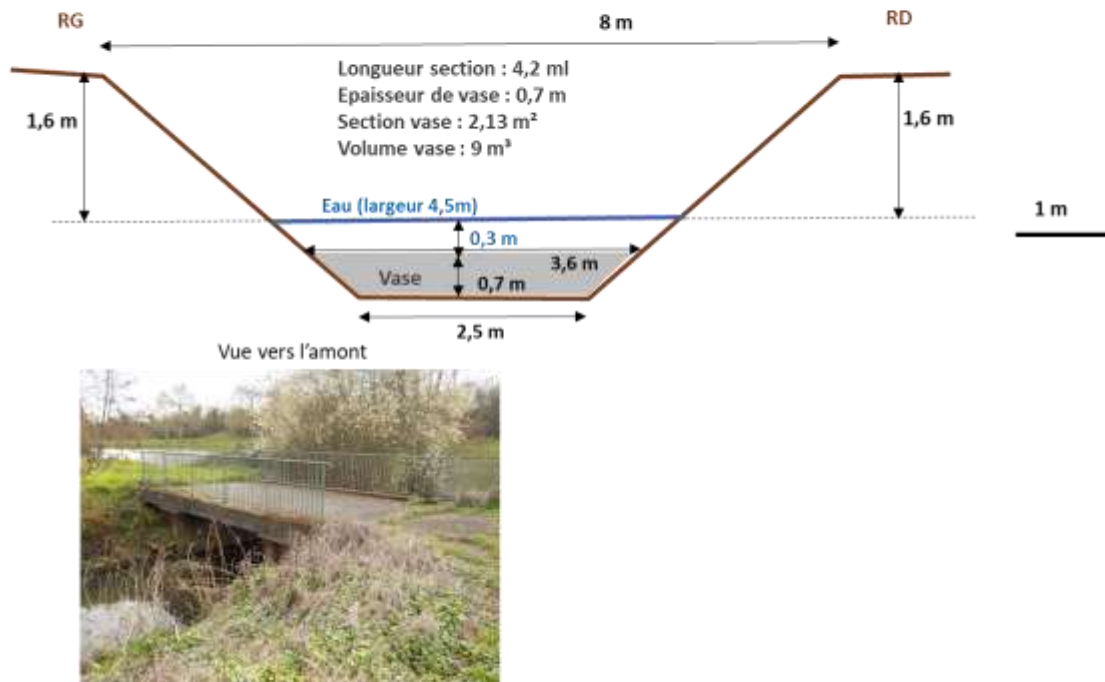


Vue vers l'amont

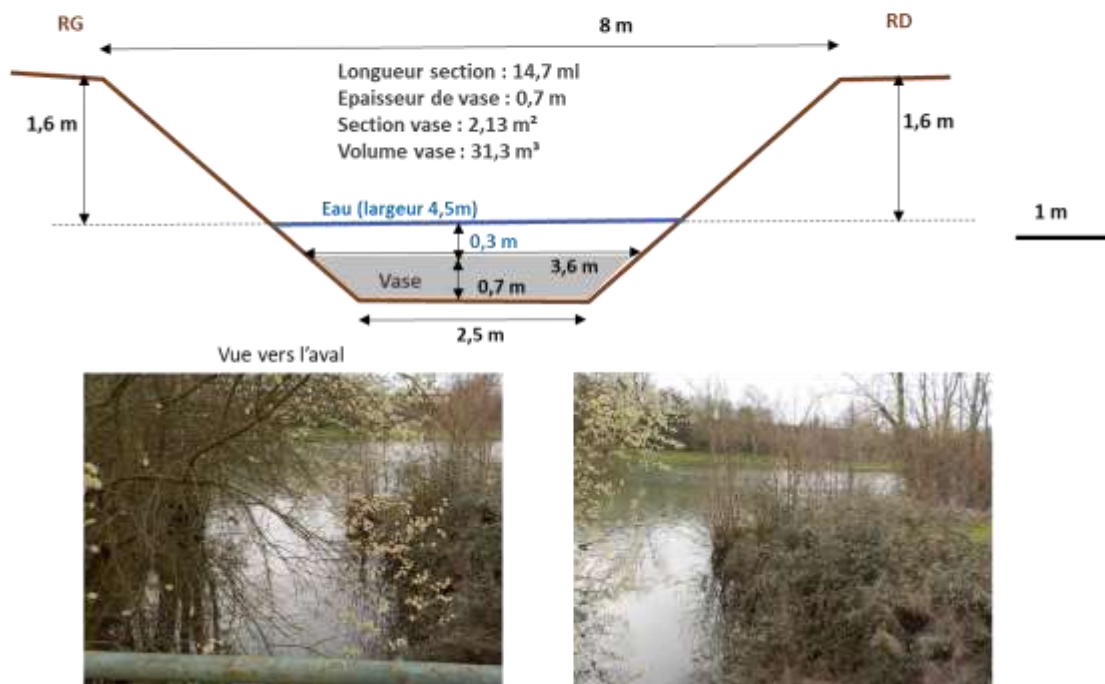
Vue vers l'aval



**Section 13 : Sous le pont P5**



**Section 14 : Entre le pont P5 et le plan d'eau de Noron**



Le tableau suivant récapitule les dimensions et les hauteurs de vase qui permettent d'estimer le volume de vase à extraire pour retrouver les vieux fonds et les vieux bords à **462 m<sup>3</sup>**.

**Tableau 1 : Calcul du volume de vase à extraire pour retrouver vieux fonds, vieux bords**

Section	longueur section ml	longueur cumulée m	Gueule m	Fond m	largeur en eau m	Haut sol/ eau RG m	Haut sol/ eau RD m	Vieux fond/ eau m	Hauteur eau eau libre m	Epaisseur vase m	Volume vase m <sup>3</sup>	
Conche le long rue Archimède	0								0,8	0,1		
S1	Entre conche Archimède et pont	6	6	13,5	3,5	6	3,3	3,3	1,3	0,1	1,2	34
S2	Sous le pont P1	5,3	11,3	12,2	3,5	6	3,3	3,3	1,3	0,1	1,2	30
S3	Entre P1 et début bâtiment	12,2	23,5	9,5 à 11	3,5	6	3,3	3,3	1,3	0,1	1,2	69
S4	Entre début bâtiment et rétrécissement	11,1	34,6	8	3,5	5	0,8	2	0,5	0,1	0,4	17
S5	Linéaire le long du bâtiment + passere	37,6	72,2	7 et 8	3	4	0,8	2	0,5	0,1	0,4	51
S6	Avant P2, berge RD basse	13	85,2	7	2,5	4	0,8	0,3	0,7	0,1	0,6	24
S7	Sous coursive P2	8,3	93,5	7	2,5	4,2	0,8	0,3	1	0,4	0,6	15
S8	Entre P2 et bâtiment formant P3	22,1	115,6	6,5 à 8,5	2,5	4					0,4	26
S9	Sous P3	4,6	120,2	8	2,5	4					0,4	5,3
S10	Entre P3 et ponts P4	22,1	142,3	9	2,5	4			0,8	0,4	0,4	26
S11	Sous les deux ponts P4 + 2 ml	11,8	154,1	12	3,5	4			0,55	0,4	0,15	6,5
S12	entre P4 et pont P5	50	204,1	8,5	3,25	5	1,8	1,8	1	0,4	0,6	116
S13	Sous P5	4,2	208,3	8	2,5	4	1,6	1,6	1	0,3	0,7	9,4
S14	Entre P5 et plan d'eau de Noron	14,7	223	8	2,5	4	1,6	1,6	1	0,3	0,7	33
Total												<b>462</b>

### 5.2.2.4 Analyses des vases

L'Université de Poitiers a mandaté la SARL ERM pour faire réaliser 3 prélèvements de vases et les analyses de 8 métaux lourds, 16 HAP et 7 PCB classiquement recherchés.

**Date de prélèvement** : 27 octobre 2022

**Lieux de prélèvement** :



**Résultats** :

Les résultats issus du bureau d'analyses Qualyse sont synthétisés dans les 3 tableaux suivants/  
Tableau 2 : Métaux lourds



Eléments dosés : <b>Métaux lourds</b>	unité	1. Station « rue Archimède »	2. Station « Sèvre Niortaise »	3- Station « centre »
Mercure	mg/kg PS	0,150	0,151	0,140
Arsenic	mg/kg PS	13,4	11,7	11,8
Cadmium	mg/kg PS	1,65	1,72	1,52
Chrome	mg/kg PS	65,5	54,3	59,2
Cuivre	mg/kg PS	34,9	27,4	37,5
Nickel	mg/kg PS	39,6	28,3	37,4
Plomb	mg/kg PS	88,8	72,8	81,8
Zinc	mg/kg PS	416	376	389

Tableau 3 : HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques)

Eléments dosés : <b>Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques</b>	unité	1. Station « rue Archimède »	2. Station « Sèvre Niortaise »	3- Station « centre »
<i>Acénaphthène</i>	µg/kg MS	6,7	5,4	11
<i>Acénaphthylène</i>	µg/kg MS	5,6	<5,0	11
<i>Anthracène</i>	µg/kg MS	20	12	25
<i>Benzo(a)anthracène</i>	µg/kg MS	89	60	110
<i>Benzo(a)pyrène</i>	µg/kg MS	120	95	160
<i>Benzo(b)fluoranthène</i>	µg/kg MS	110	89	140
<i>Benzo(g,h,i)pérylène</i>	µg/kg MS	85	71	110
<i>Benzo(k)fluoranthène</i>	µg/kg MS	45	38	68
<i>Chrysène</i>	µg/kg MS	100	95	140
<i>Dibenzo(a,h)anthracène</i>	µg/kg MS	17	13	23
<i>Fluoranthène</i>	µg/kg MS	160	140	240
<i>Fluorène</i>	µg/kg MS	12	<10,0	12
<i>Indéno(1.2.3-cd)pyrène</i>	µg/kg MS	60	51	80
<i>Naphtalène</i>	µg/kg MS	9,7	12	12
<i>Phénanthrène</i>	µg/kg MS	82	56	100
<i>Pyrène</i>	µg/kg MS	160	140	220
<b>Total 16 HAP sédiments</b>	µg/kg MS	1082	877,4	1462,0

Tableau 4 : PCB (Poly Chloro Biphenyl)

Eléments dosés : <b>Poly Chloro Biphenyl</b>	unité	1. Station « rue Archimède »	2. Station « Sèvre Niortaise »	3- Station « centre »
PCB 28	µg/kg MS	<0,25	<0,25	<0,25
PCB 52	µg/kg MS	<0,25	0,34	<0,25
PCB 101	µg/kg MS	0,72	0,88	0,69
PCB 118	µg/kg MS	0,86	0,85	0,74
PCB 138	µg/kg MS	2,0	1,8	1,7
PCB 153	µg/kg MS	1,6	1,4	1,3
PCB 180	µg/kg MS	0,82	0,71	0,63
<b>Total 7 PCB sédiments</b>	µg/kg MS	6,00	5,98	5,06

Source : Rapport ERM de novembre 2022 – analyses Qualyse

## 5.2.3 Milieu naturel – Zonages d'inventaires et réglementaires

### 5.2.3.1 Périmètres environnementaux

#### A. ZNIEFF DE TYPE 1 (IDENTIFIANT NATIONAL : 540120022) - MARAIS DE GALUCHET ET BOUCLE DE CHEY

Actuellement, la zone dite "Marais de Galuchet et de la Boucle de Chey" est restée à l'écart des aménagements de la technopole de Niort. C'est une zone humide sur sol hydromorphe tourbeux à inondations périodiques : prairies hygrophiles à méso- hygrophiles avec taches locales de mégaphorbiaies.

ZNIEFF initiale étendue en aval jusqu'à La Tiffardière, sur les prairies humides, boisements alluviaux et de pente, pour intégrer également des enjeux halieutiques majeurs

#### INTERET ENTOMOLOGIQUE : Fort

Présence d'une bonne partie du cortège d'espèces des mégaphorbiaies et prairies humides, avec notamment le Criquet ensanglanté (*Stetophyma grossum*), Criquet tricolore (*Paracnema tricolor*), Criquet des roseaux (*Mecostethus parapleurus*) et Courtilière commune (*Gryllotalpa gryllotalpa*) chez les Orthoptères. Le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) se reproduisait sur ce site jusque dans les années 1980, mais n'a pas été revu depuis.

La reproduction attestée pour l'Oxycordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*), le Gomphe semblable (*Gomphus similimus*) et le Gomphe de Graslin (*Gomphus graslinii*) indique un bon état écologique de la Sèvre et de sa ripisylve sur ce secteur. Nous pouvons mentionner aussi la présence de la Cordulie bronzée (*Cordulia aenea*) en chasse sur des clairières du marais de Galucher.

La Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*) est bien représentée sur le site en raison de la présence de nombreux Frênes têtards et de boisements alluviaux naturels, habitats favorables pour diverses espèces de Coléoptères saproxyliques.

Grande richesse en espèces de la famille des Arctiidés (Lépidoptères Hétérocères), contrastant avec la situation observée sur les plaines calcaires aux alentours de Niort. L'Ecaille des marais (*Rhyparioides metelkana*), espèce emblématique du marais Poitevin, est aujourd'hui considérée comme disparue de France. Elle était mentionnée de ce site dans les années 1950 par Robert Levesque.

**INTERET BATRACHOLOGIQUE :**

Présence jusqu'en 1975 du Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), amphibien inscrit à l'Annexe II de la Directive Habitats.

Le marais de Galuchet est utilisé pour la reproduction de la Grenouille rousse (*Rana temporaria*), qui fréquente les conches tertiaires en voie d'atterrissement et les zones inondables.

**INTERET ORNITHOLOGIQUE :**

En période de reproduction la ZNIEFF héberge la plus importante colonie de Héron cendré du marais Poitevin Deux-Sévrien, et plus largement du sud Deux-Sèvres. L'Aigrette garzette semble également, depuis 2016 s'y installer. Les boisements humides accueillent la Mésange nonnette et le Pic noir. Les mentions historiques du Rôle de genêts et de la Rousserole turdo\*de, aujourd'hui disparus, n'ont malheureusement pas pu être datées.

**INTERET MAMMALOGIQUE : Moyen**

Zone privilégiée pour la conservation de la Loutre (*Lutra lutra*) qui est bien présente dans le marais de Galuchet et sur la Sèvre Niortaise. Nous pouvons aussi mentionner la présence du Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*) sur un bras de la Sèvre Niortaise.

**INTERET HALIEUTIQUE :**

Le site présente plusieurs enjeux importants vis-à-vis de la faune piscicole. Situé notamment en bordure de la Sèvre niortaise, il est un lieu particulièrement propice pour la reproduction du Brochet (*Esox lucius*). Il représente également le principal lieu de reproduction connu de la Grande alose (*Alosa alosa*) sur le bassin de la Sèvre niortaise. La Lamproie marine (*Petromyzon marinus*) s'y reproduit régulièrement, quasiment chaque année. Enfin, l'Anguille européenne (*Anguilla anguilla*) y est très présente.

**INTERET BOTANIQUE :**

Présence de la Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*) et de l'Ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgatum*) dans les prairies.

Une station d'Hottonie des marais (*Hottonia palustris*) a été découverte en 2018.

**B. ZNIEFF DE TYPE 2 (IDENTIFIANT NATIONAL : 540120114) – MARAIS POITEVIN**

Vaste complexe littoral et sublittoral sur alluvions fluvio-marines quaternaires et tourbes s'étendant sur 2 régions administratives et 3 départements. Ensemble autrefois continu mais aujourd'hui morcelé par l'extension de l'agriculture intensive en 3 secteurs et compartiments écologiques principaux :

- une façade littorale centrée autour des vasières tidales et prés salés de la Baie de l'Aiguillon développés dans l'estuaire de la Sèvre niortaise ;
- une zone centrale, caractérisée par ses surfaces importantes de prairies naturelles humides saumâtres à oligo-saumâtres, inondables ("marais mouillés") ou non ("marais desséchés") parcourues par un important réseau hydraulique ;
- une zone "interne" (la "Venise verte") sous l'influence exclusive de l'eau douce et rassemblant divers milieux dulcicoles continentaux : forêt alluviale et bocage à Aulne et Frêne, fossés à eaux dormantes, bras morts, plus localement, bas-marais et tourbières alcalines.

Des affleurements calcaires existent également en périphérie du site et sous forme "d'îles" au milieu des marais.

Malgré les hiatus spatiaux séparant désormais ces 3 secteurs, ceux-ci restent liés sur le plan fonctionnel, plus ou moins étroitement selon les groupes systématiques concernés (Ex: liaisons vasières littorales/prairies saumâtres ou prairies centrales/"Venise verte" pour la Loutre etc.).

Une des grandes zones humides du littoral franco-atlantique. Intérêt écosystémique et phytocénotique remarquable avec l'enchaînement successif d'ouest en est selon un gradient décroissant de salinité résiduelle dans les sols d'un système de végétation saumâtre à un système méso-saumâtre, puis oligo-saumâtre et enfin doux; chacun de ces système étant caractérisé par des combinaisons originales de groupements végétaux dont certains sont synendémiques des grands marais littoraux centre- atlantiques (importance surtout de la zone oligo-saumâtre où se côtoient des cortèges floristiques "opposés" générant des combinaisons très originales d'espèces végétales). Des formations plus ponctuelles mais d'un grand intérêt - tourbières alcalines, pelouses calcicoles à orchidées - contribuent par ailleurs à la biodiversité globale du site.

Très grande importance mammalogique comme zone de résidence permanente de la Loutre et du Vison d'Europe (rôle fondamental du réseau primaire, secondaire et tertiaire des fossés et canaux à dense végétation aquatique).

Zone d'importance internationale pour les oiseaux d'eau (ZICO/ZPS)

Cortège d'invertébrés également très riche avec, entre autres, de belles populations de *Rosalia alpina*, coléoptère prioritaire, etc.

Une des zones humides les plus touchées par les mutations de l'agriculture durant les 2 dernières décennies : de vastes espaces de prairies naturelles extensives drainées et reconverties en cultures céréalières intensives avec des effets indirects importants d'altération de la qualité des eaux des fossés, d'appauvrissement de la végétation aquatique et de dysfonctionnement trophique des vasières de la Baie de l'Aiguillon.

Sur les zones tidales, les projets d'extension des concessions aquacoles constituent également une menace non négligeable.

Aux marges est du site les tourbières alcalines du Bourdet et de Prin-Deyrançon - de surface minime - sont très exposées de même à l'intensification agricole périphérique (maïs irrigué) qui provoque une nette baisse de la nappe phréatique et permet la minéralisation de la tourbe.

En "Venise verte", l'extension de la polyculture aux détriments de la frênaie alluviale ou des prairies naturelles est également un sujet de préoccupation, de même que la prolifération récente d'espèces exotiques animales - Ragondin, écrevisses américaines - ou végétales - *Ludwigia peploides* - susceptibles de provoquer des dysfonctionnements dans les biocénoses.



*Localisation des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 à proximité de l'aire d'étude – Source : Géoportail, 2023*



*Localisation des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2 à proximité de l'aire d'étude – Source : Géoportail, 2023*

### C. SITE NATURA 2000 SIC FR5400446 – MARAIS POITEVIN

Vaste complexe littoral et sublittoral sur alluvions fluvio-marines quaternaires et tourbes s'étendant sur 2 régions administratives et 3 départements. Ensemble autrefois continu mais aujourd'hui morcelé par l'extension de l'agriculture intensive en 3 secteurs et compartiments écologiques principaux :

- une façade littorale centrée autour des vasières tidales et prés salés de la Baie de l'Aiguillon, remplacées vers le nord par des flèches sableuses (Pointe d'Arcay) et des cordons dunaires boisés (forêt de Longeville) ou non (Pointe de l'Aiguillon) ;
- une zone centrale, caractérisée par ses surfaces importantes de prairies naturelles humides saumâtres à oligo-saumâtres, inondables ("marais mouillés") ou non ("marais desséchés") parcourues par un important réseau hydraulique ;
- une zone "interne" (la "Venise verte") sous l'influence exclusive de l'eau douce et rassemblant divers milieux dulcicoles continentaux : forêt alluviale et bocage à Aulne et Frêne, fossés à eaux dormantes, bras morts, plus localement, bas-marais et tourbières alcalines.

Des affleurements calcaires existent également en périphérie du site et sous forme "d'îles" au milieu des marais. Malgré les hiatus spatiaux séparant désormais ces 3 secteurs, ceux-ci restent liés sur le plan fonctionnel, plus ou moins étroitement selon les groupes systématiques concernés (Ex: liaisons vasières littorales/prairies saumâtres ou prairies centrales/"Venise verte" pour la Loutre etc.). L'extension de janvier 2004 rajoute au site les vallées de la Guirande, de la Courance et du Mignon.

#### **Vulnérabilité :**

Une des zones humides les plus touchées par les mutations de l'agriculture durant les 3 dernières décennies : de vastes espaces de prairies naturelles extensives drainées et reconverties en cultures céréalières intensives avec des effets indirects importants d'altération de la qualité des eaux des fossés, d'appauvrissement de la végétation aquatique etc. Sur les zones tidales, les projets d'extension des concessions aquacoles constituent également une menace non négligeable. Aux marges est du site les tourbières alcalines du Bourdet et de Prin-Deyrançon - de surface minime - sont très exposées de même à l'intensification agricole périphérique (maïs irrigué) qui provoque une nette baisse de la nappe phréatique et permet la minéralisation de la tourbe. Sur le littoral sableux une forte pression touristique estivale génère les dégradations directes - piétinement, dérangements de la faune - ou indirectes - infrastructures routières, projets immobiliers etc. - classiques sur ce type d'espace. En "Venise verte", l'extension de la populiculture aux détriments de la frênaie alluviale ou des prairies naturelles était également un sujet de préoccupation. La prolifération récente des espèces exotiques animales - Ragondin - ou végétales - *Ludwigia peploides* - provoquent des dysfonctionnements dans les biocénoses.

#### **Qualité et importance :**

Une des grandes zones humides du littoral franco-atlantique. Intérêt écosystémique et phytocénotique remarquable avec l'enchaînement successif d'ouest en est selon un gradient décroissant de salinité résiduelle dans les sols d'un système<sup>[1]</sup> de végétation saumâtre à un système méso-saumâtre, puis oligo-saumâtre et enfin doux; chacun de ces système étant caractérisé par des combinaisons originales de groupements végétaux dont certains sont synendémiques des grands marais littoraux centre-atlantiques (importance surtout de la zone oligo-saumâtre où se côtoient des cortèges floristiques "opposés" générant des combinaisons très originales d'espèces végétales). Des

formations plus ponctuelles mais d'un grand intérêt - dunes, tourbières alcalines, pelouses calcicoles à orchidées - contribuent par ailleurs à la biodiversité globale du site.

Très grande importance mammalogique comme zone de résidence permanente de la Loutre (rôle fondamental du réseau primaire, secondaire et tertiaire des fossés et canaux à dense végétation aquatique). Cortège d'invertébrés également très riche avec, entre autres, de belles populations de *Rosalia alpina*, coléoptère prioritaire, etc.

#### D. SITE NATURA 2000 ZPS FR5410100 - MARAIS POITEVIN

Une des zones humides majeures de la façade atlantique française satisfaisant à plusieurs critères définis par la convention de RAMSAR relative aux zones humides d'importance internationale (R3A : présence simultanée de plus de 20000 oiseaux d'eau ; R3C : plus de 1% de la population de plusieurs espèces en périodes de reproduction, migration ou hivernage) :

- premier site français pour la migration pré-nuptiale de la Barge à queue noire et du Courlis corlieu ;
- site d'importance internationale pour l'hivernage des Anatidés et des limicoles (l'un des principaux sites en France pour le Tardorne de Belon et l'Avocette élégante) ; site important en France pour la nidification des Ardéidés, de la Guifette noire (10% de la population française), de la Gorgebleue à miroir blanc de Nantes (*Luscinia svecica namnetum*), du Vanneau huppé et de la Barge à queue noire (15-20%) ;
- site important pour la migration de la Spatule blanche.



Localisation du site Natura 2000, SIC du Marais poitevin à proximité de l'aire d'étude – Source : Géoportail, 2023

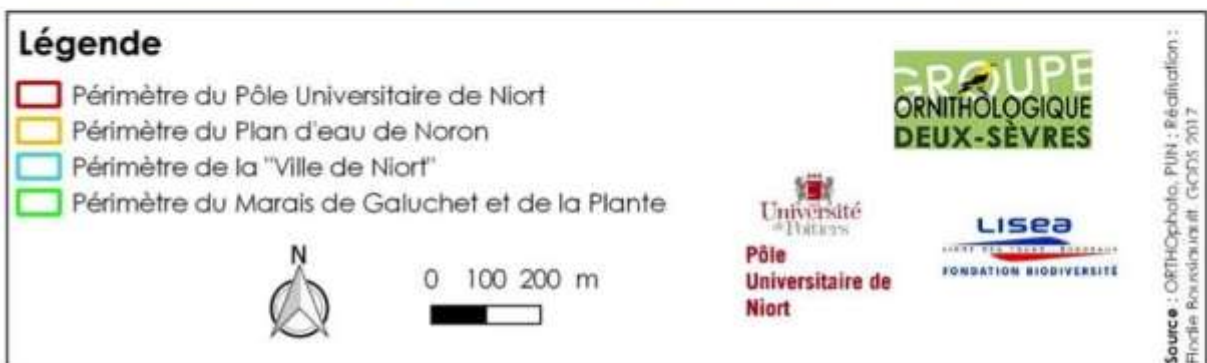


*Localisation du site Natura 2000, ZPS du Marais poitevin à proximité de l'aire d'étude – Source : Géoportail, 2023*



*Une aire d'étude à l'interface entre réservoirs de biodiversité et matrice urbaine - Source : Géoportail - Institut national de l'information géographique et forestière*

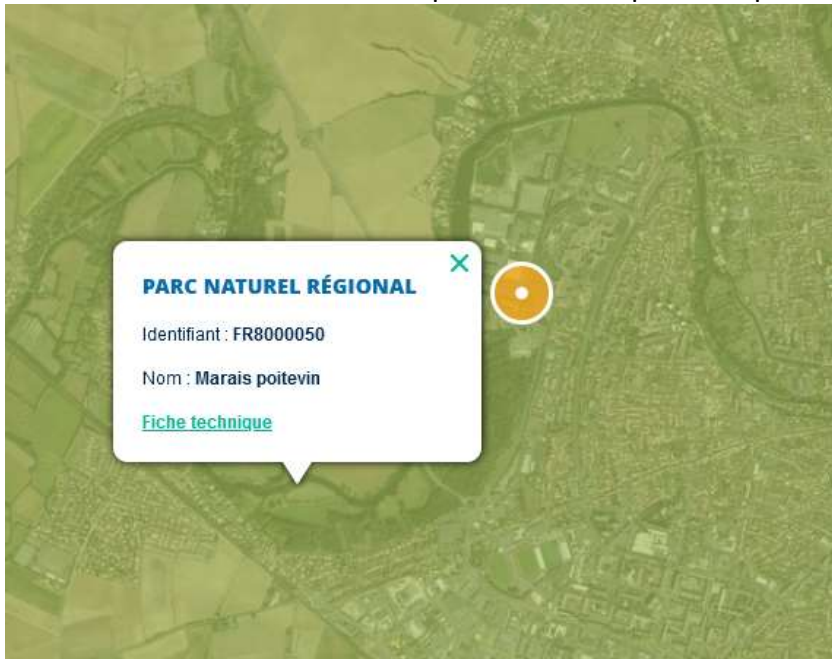




Localisation du site d'étude et des zones alentours - Source : DSNE & GODS, 2017

## E. PARC REGIONAL DU MARAIS POITEVIN

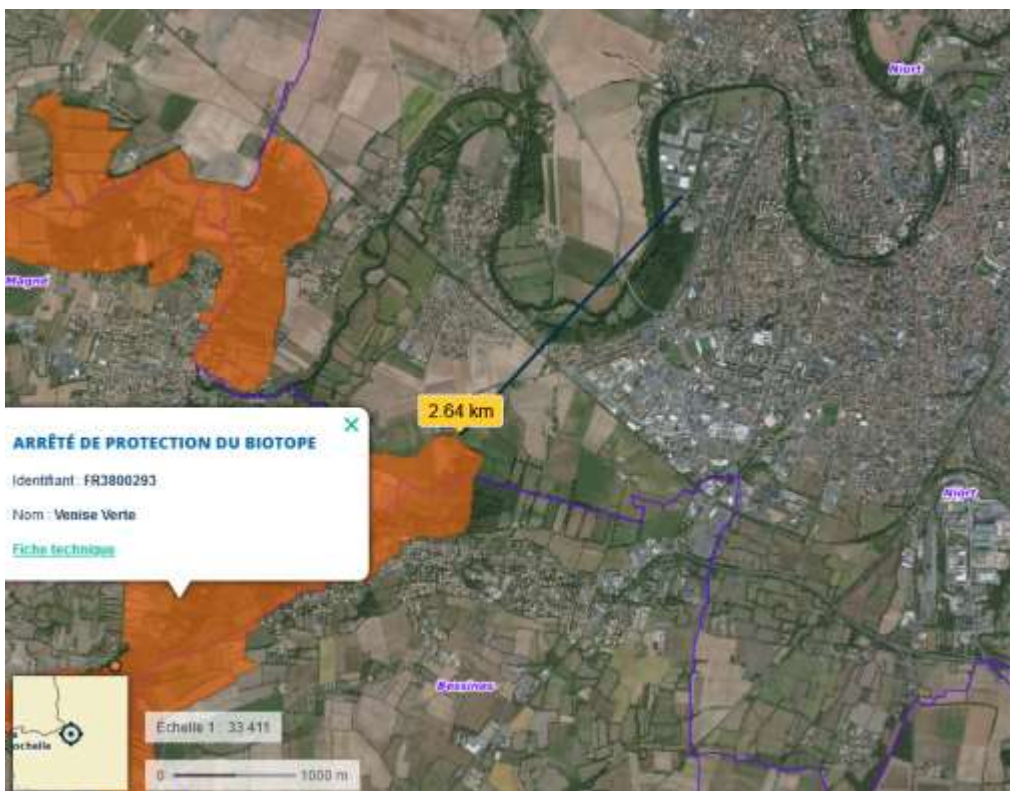
Le site d'étude se trouve dans le parc du marais poitevin qui couvre toute la ville de Niort.



*Une aire d'étude dans le parc du marais Poitevin - Source : Géoportail*

## F. ARRETE DE PROTECTION BIOTOPE

Le site du projet se trouve à 2.6 km d'une zone de protection du biotope 3Venise Verte » FR 3800293.



*Localisation du site d'étude par rapport à une zone de protection du biotope*

### 5.2.3.2 Zones humides

La carte de localisation des zones humides établie par Hydro Concept en 2014 et approuvée par la CLE du SAGE Sèvre Niortaise Marais poitevin lors de la séance plénière du 05 novembre 2015 montre que la conche à curer n'est pas située en zone humide.

#### Inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau

##### Ville de Niort



Carte d'inventaire des ZH de Niort - Conche à curer localisée par la flèche rouge

### 5.2.3.3 Habitats naturels et flore

#### A. ETIER ENVASE EUTROPHE ET SA VEGETATION RIVULAIRE ASSOCIEE

L'étier (la conche) inventorié est écologiquement intéressant pour ses frênes têtards et ses hélrophytes présents en rive des bords des eaux, formant un cortège diversifié et présent de manière

continue jusqu'à la Sèvre. Certaines de ces espèces d'hélophytes servent notamment de support (ponte, repos) pour les odonates et amphibiens.

Les espèces végétales notées en 2023 sont toutes communes et non protégées. Elles sont typiques des milieux humides et implantées, selon l'état d'envasement, en cœur ou en rive de la Conche :

- Iris faux acore (*Iris pseudacorus*)
- Épilobe à grandes fleurs (*Epilobium hirsutum*)
- Consoude (*Symphytum officinale*)
- Rorippe amphibie (*Rorippa amphibia*)
- Chanvre d'eau (*Lycopus europaeus*)
- Etc.

A noter, au-delà de ces hélophytes, la présence d'une petite population d'orchidées (environ 10 pieds) installée sur deux tronçons de rive, il s'agit de l'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis* (L.) Rich.).

#### **B. ESPECE INVASIVE AVEREE NOTEE EN 2016**

Enfin pour rappel, bien que non noté lors de nos inventaires cette année, la présence de 2 espèces exotiques envahissantes observées à l'Est de cette Conche en 2016 par DSNE. Elles ont le statut d'« espèce invasive avérée », niveau de menace le plus élevé : Bident à fruits noirs et Jussie.

A noter qu'en 2023 ont été observé la présence également de stations de Bambous horticoles en propagation, qui peuvent être rapidement un recouvrant encombrant et altérant notamment l'exposition des abords de cet étier.

Ces plantes devront être localisées, balisées et éradiquées avant toute intervention sur site.

### **5.2.3.4 Faune**

#### **A. INSECTES**

Seules quelques rares espèces de lépidoptères (très faible diversité) ont été notées, elles sont toutes très communes. Il ne ressort aucune potentialité pour des espèces patrimoniales ou plus exigeantes écologiquement.

Les milieux naturels en présence correspondent principalement aux exigences écologiques des odonates, notamment du fait du tronçon encore en eau de la Conche. 2 espèces ont été notées au droit de ces rives : Pennipatte blanchâtre (*Platycnemis latipes*) et Pennipatte orangé (*Platycnemis acutipennis*).

Ces espèces observées appartiennent aux cortèges des milieux lenticules. Elles sont relativement communes en France et sur le département. Les différents comportements relevés lors de l'inventaire des Odonates n'ont pas permis d'identifier le degré d'autochtonie ou le statut reproducteur associé.

Sans arbres âgés, de type chênes sénescents, l'aire d'étude ne recèle aucune potentialité pour les insectes saproxylophages patrimoniaux, tel que le Grand capricorne.

## B. AMPHIBIENS ET REPTILES

Aucun reptile n'a été noté sur site, même pas le Lézard des murailles, alors même que les milieux en présence lui sont favorables. Les potentialités d'accueil des habitats naturels de l'aire d'étude pour les autres espèces sont très faibles, du fait notamment de l'isolement écologique et partiellement hydraulique de cette Conche.

Concernant les amphibiens, seule une espèce a été notée sur site, il s'agit du klepton des Grenouilles vertes. La densité observée de Grenouilles vertes est très faible et très localisée (à l'Est du site).

## C. AVIFAUNE

Les enjeux avifaunistiques sont de loin ceux les plus notables et à considérer dans le cadre de ce projet de curage.

Les observations aléatoires ont permis de recenser plus de 15 espèces au droit de la Conche et de sa végétation rivulaire immédiate.

Parmi ces espèces, 1 est inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseau (2009/147/CE) et 3 sont classées en tant qu'espèces « en danger » ou « vulnérables » d'après la Liste rouge Nationale des oiseaux nicheurs.

Hormis des espèces communes telles que : Moineau domestique, Mésange charbonnière, Mésange à longue queue, Rougequeue noir, Bruant zizi, Hypolaïs polyglotte, etc., 3 espèces potentiellement nicheuses ont été relevées au droit de la Conche, elles sont classées en tant qu'espèces « en danger » ou « vulnérables » d'après la Liste rouge Nationale des oiseaux nicheurs :

- Serin cini (*Serinus serinus*) ;
- Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) ;
- Verdier d'Europe (*Carduelis chloris*).

Enfin il a été noté en lisière extérieure de la Conche, en lien avec la Sèvre niortaise, trois autres espèces nicheuses patrimoniales :

- un couple de Chevaliers guignettes (*Actitis hypoleucos*), observé à la connexion entre la Conche et la Sèvre ;
- un couple de Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) (espèce inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseau et classée comme vulnérable d'après la Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine) ;
- un couple de Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*) entendu sur l'autre rive de la Sèvre Niortaise.

### 5.2.4 Analyse réglementaire

L'extraction des vases de la conche est concernée par la rubrique 3.2.1.0 de l'article R.214-1 du Code de l'environnement.

En effet, selon cette rubrique, le taux de Zinc dépasse le niveau S1 de 300 mg/kg dans les 3 échantillons prélevés (respectivement 416, 376 et 389 mg/kg).

Tableau 5 : Extrait de la rubrique 3.2.1.0 et niveau S1

● **Rubrique 3.2.1.0** : le volume des sédiments extraits étant au cours de l'année :

- 1° supérieur à 2000m<sup>3</sup> : **Autorisation**
- 2° inférieur ou égal à 2000m<sup>3</sup> dont la teneur des sédiments extraits est supérieure ou égale au niveau de référence S1 présenté ci-dessous : **Autorisation**
- 3° inférieur ou égal à 2000m<sup>3</sup> dont la teneur des sédiments extraits est inférieure au niveau de référence S1: **Déclaration**

L'autorisation est valable sur une durée qui ne peut dépasser 10 ans. Elle prend également en compte les éventuels sous-produits et leur devenir.

Paramètres	Niveau S1 (en mg/kg de sédiment sec analysé sur la fraction inférieure à 2 mm)
Arsenic	30
Cadmium	2
Chrome	150
Cuivre	100
Mercure	1
Nickel	50
Plomb	100
Zinc	300
PCB totaux	0,68
HAP totaux	22,8

Il n'y a pas modification du profil en long et en travers car le curage est prévu vieux fonds, vieux bords.

➔ **Le projet de curage est soumis à Autorisation au titre de la loi sur l'eau (rubrique 3.2.1.0)**

## 5.3 Incidences du projet

### 5.3.1 Incidences sur la qualité des eaux superficielles et souterraines

#### 5.3.1.1 Incidences temporaires lors de la phase travaux

Les incidences temporaires, directes ou indirectes, induites lors de la phase de travaux, concernent en particulier le risque de pollution des eaux superficielles, lié notamment aux étapes ou phénomènes suivants :

- Lors du curage, il y aura un entrainement de matières en suspension (MES) par la remise en suspension de vases.
- Déversement accidentel de produits polluants : un déversement accidentel peut se produire lors des interventions des engins de chantier et générer une pollution des eaux superficielles.

**Toutes les mesures seront prises lors de la phase travaux pour limiter au maximum le risque de dégradation de la qualité des eaux superficielles** (cf. mesures correctives et réductrices).

### **5.3.1.2 Incidences permanentes**

Après le curage de la conche il y aura une nette amélioration du transit de l'eau. L'eau plus courante sera mieux oxygénée et restera plus fraîche que l'eau actuellement croupissante en période estivale.

## **5.3.2 Incidences sur la ressource en eau**

Le projet n'a pas d'incidence sur la ressource en eau car il ne met pas en place de prélèvement dans les ressources en eau superficielles ou souterraines.

## **5.3.3 Incidences sur l'écoulement**

### **5.3.3.1 Incidences temporaires lors de la phase travaux**

Lors de la phase travaux en période estivale, la conche est quasi à sec et ne permet pas les écoulements l'eau vers la Sèvre Niortaise. Pour éviter tout apport de MES dans cette dernière, un bouchon vaseux sera conservé, voire augmenté, à l'aval de la conche. Il sera enlevé lorsque les travaux de curage seront terminés et que les fines auront décanté.

### **5.3.3.2 Incidences permanentes**

Le réaménagement du site aura un impact positif sur les écoulements des eaux pluviales qui sont essentiels pour une partie de la ville de Niort. La conche a été créée pour permettre l'évacuation des eaux pluviales d'une partie de la ville vers la Sèvre Niortaise et éviter les inondations dans la ville.

## **5.3.4 Incidences sur les usages de l'eau et des milieux aquatiques**

### **5.3.4.1 Incidences temporaires lors de la phase travaux**

La conche est un milieu aquatique fortement dégradé car elle est en partie à sec en période estivale par excès de vases.

Le curage va avoir un impact car il va modifier le profil en travers et enlever une partie de la végétation en berge.

### **5.3.4.1 Incidences permanentes**

Le curage de la conche va permettre de rétablir les écoulements tout au long de l'année ce qui sera favorable aux milieux aquatiques.

Il va permettre également de rétablir l'usage principal de la conche qui est d'évacuer des eaux pluviales d'une partie de la ville de Niort vers la Sèvre Niortaise.



### **5.3.5 Incidences sur les milieux naturels (habitats, flore et faune)**

Au regard des enjeux écologiques et biocénétiques identifiés au cours de l'expertise écologique, il ressort une très faible diversité d'espèces, pourtant attendue dans de tels biotopes (amphibiens, odonates). Cette absence est certainement due à son insertion dans une matrice urbaine dense, mais est aussi le signe d'un milieu en difficulté conservatoire. Il semblerait que l'aspect atterri et eutrophe, principalement sur la moitié Est de son tronçon, soit particulièrement dommageable à la faune.

Il ressort donc comme assez urgent d'intervenir pour rajeunir le milieu et en profiter pour éradiquer les plantes exogènes et invasives. Aucune contre indication ne ressort quant à la mise en œuvre d'un curage sur cette conche, bien au contraire. Nous rejoignons l'avis émis dans le plan de gestion établi par le GODS et DSNE en 2017, dont les premières grandes orientations de gestion concernaient la gestion des milieux aquatiques du site et notamment le curage des conches envasées.

### **5.3.6 Incidences sur les zones humides**

La conche à curer n'est pas située dans une zone humide.

### **5.3.7 Incidences sur la santé et sécurité publique**

#### **5.3.7.1 Incidences temporaires lors de la phase travaux**

La conche se situe au sein d'une université et les travaux ne peuvent pas être réalisés l'été pour ne pas perturber la reproduction des espèces d'oiseaux nicheuses.

Les travaux s'effectueront lorsque les étudiants seront présents ce qui va créer un risque vis-à-vis de la circulation engins de chantier et des camions bennes.

#### **5.3.7.1 Incidences permanentes**

Le projet n'induit pas d'incidences permanentes sur la santé et la sécurité publique. Au contraire, le rétablissement des écoulements en période estivale va limiter la prolifération des moustiques tigres.



## 5.4 Compatibilité avec les schémas de gestion

### 5.4.1 Compatibilité avec le SDAGE Loire Bretagne

Le site d'étude se trouve dans le bassin hydrographique Loire-Bretagne. L'Arrêté portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin Loire Bretagne, incluant la déclaration environnementale, et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant, a été publié le 3 avril 2022 au journal officiel.

C'est un document de planification dans le domaine de l'eau. Il définit, pour une période de six ans, les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin Loire-Bretagne.

Le SDAGE 2022-2027 s'inscrit dans la continuité du SDAGE 2016-2021 pour permettre aux acteurs du bassin Loire-Bretagne de poursuivre les efforts et les actions entreprises.

En 2019, 24 % des masses d'eau de surface (cours d'eau, plans d'eau, estuaires et eaux côtières) étaient en bon état écologique. Sur les six dernières années (entre 2013 et 2019), cet état écologique est resté globalement stable mais l'évaluation de l'état des cours d'eau 2019 confirme les tendances d'amélioration de long terme constatées ces dernières années sur certains paramètres physico-chimiques avec des progrès très conséquents sur le phosphore

Le SDAGE 2022-2027 fixe 14 orientations fondamentales suivantes :

1. Repenser les aménagements de cours d'eau dans leur bassin versant ;
2. Réduire la pollution par les nitrates ;
3. Réduire la pollution organique, phosphorée et microbiologique ;
4. Maitriser et réduire la pollution par les pesticides ;
5. Maitriser et réduire les pollutions dues aux micropolluants ;
6. Protéger la santé en protégeant la ressource en eau ;
7. Gérer les prélèvements d'eau de manière équilibrée et durable ;
8. Préserver et restaurer les zones humides ;
9. Préserver la biodiversité aquatique ;
10. Préserver le littoral ;
11. Préserver les têtes de bassin versant ;
12. Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques ;
13. Mettre en place des outils réglementaires et financiers ;
14. Informer, sensibiliser, favoriser les échanges.

**Les travaux proposés sont des travaux d'entretien d'un dispositif de gestion des eaux pluviales et n'entrent pas pleinement dans l'une des rubriques sans pour autant aller contre ses orientations.**

Le projet **ne semble pas incompatible** avec le SDAGE Loire Bretagne.



## 5.4.2 Compatibilité avec le SAGE de la Sèvre Niortaise

Le site du projet est couvert par le SAGE de la Sèvre Niortaise approuvé par arrêté en avril 2011.

La CLE liste 8 grands enjeux :

- Gestion quantitative de la ressource en eau en période d'étiage
- Gestion qualitative des eaux superficielles et souterraines
- Alimentation de la population en eau potable
- Maintien de l'activité conchylicole
- Gestion et prévention des risques naturels
- Préservation des milieux naturels
- Préservation de la ressource piscicole
- Satisfaction des usages touristiques et de loisirs

Le projet entre dans l'enjeu « Gestion et prévention des risques naturels » car l'entretien de la conche va diminuer les risques d'inondation à l'amont.

Le projet semble donc **compatible** avec le SAGE de la Sèvre Niortaise

## 5.5 Incidence du projet sur un site Natura 2000

La conche est située au sein de l'université de Niort à 215 m environ d'une zone Natura 2000 d'importance « Marais Poitevin ».

Elle n'est pas directement liée à cette zone car il y a des voiries, parkings et bâtiments de l'université dans l'espace des 215 m ce qui limite fortement les interactions entre les deux zones.



Localisation du site Natura 2000, SIC du Marais poitevin à proximité de l'aire d'étude – Source : Géoportail

L'incidence du pôle universitaire en général et sa proximité au site Natura 2000 ont été étudiés de façon exhaustive par DSNE & GODS, 2017. Cette étude est fournie en pièce complémentaire. Seules une sélection et les conclusions sont reprises ci-après :

#### **A. FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES**

*« D'après l'inventaire réalisé pour la ville de Niort lors de l'élaboration de la Trame verte et bleue, le Plan d'eau de Noron, le marais de Galuchet et de la Plante ont été définis comme des zones nodales<sup>1</sup> (DSNE & GODS, 2017).*

*Le pôle universitaire est alors localisé à l'interface de différentes zones/trames. Une zone urbanisée, au nord et à l'est, où se situe respectivement le parc des expositions et des habitations de la ville de Niort<sup>2</sup>. Au sud, se situe le marais de Galuchet et de la Plante correspondant à la trame verte (i.e. trame boisée). Cette zone préservée, constituée de milieux boisés aquatiques et humides a un rôle de zone tampon aux abords d'une agglomération et constitue un réel réservoir de biodiversité aux abords de la ville. Ce secteur est d'ailleurs inscrit à l'intérieur de la zone Natura 2000 du Marais poitevin.*

*La trame bleue (i.e. trame essentiellement aquatique) située à l'ouest du pôle, est quant à elle représentée par le plan d'eau de Noron. Il s'agit d'un tronçon de la Sèvre niortaise où celle-ci arbore toute l'agglomération, assurant alors un corridor écologique majeur pour la ville, en permettant de connecter une multitude de milieux et les espèces qui y sont inféodées.*

*Nous constatons alors que le pôle universitaire se situe au cœur de cette zone de transition entre des milieux étant considérés comme des « réservoirs de biodiversité » et des milieux plus urbanisés. »*

#### **B. COMPTE RENDU D'INVENTAIRES NATURALISTES EFFECTUES EN 2017 PAR LE GODS ET DSNE**

*« Les inventaires naturalistes effectués par le GODS et DSNE en 2017 montrent que les enjeux écologiques associés au Pôle Universitaire de Niort peuvent être considérés comme faibles, constat notamment dû à la forte proportion de milieux anthropisés sur le site d'étude.*

*La proximité avec le Marais de Galuchet et la Sèvre Niortaise renforce néanmoins les intérêts écologiques du site en milieu urbain, notamment en ce qui concerne la protection de la biodiversité dite « ordinaire ». Ainsi, la prairie, le boisement et les linéaires arborés semblent être les zones les plus propices à la faune et à la flore, tout comme les micro-habitats présents au niveau du canal réhabilité. Un autre aspect ayant pu être mis en avant concerne les potentialités écologiques du site, et plus particulièrement en ce qui concerne la conservation des chiroptères et la réhabilitation des canaux. De ce fait, plusieurs préconisations de gestion ont pu être proposées en vue de favoriser la biodiversité sur le site. »*

### **C. PRECONISATIONS DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES EFFECTUES EN 2017 PAR LE GODS ET DSNE**

« Au regard des enjeux écologiques identifiés, ce sont 25 mesures de gestion qui ont pu être proposées. Ces mesures peuvent être réparties selon 7 grandes orientations de gestion. Chacune de ces préconisations listées ci-dessous seront détaillées dans la deuxième partie du rapport concernant le Plan de Gestion Simplifié du Pôle Universitaire de Niort. »

Première grande orientation de gestion concernant la gestion des milieux aquatiques du site :

- Gestion des milieux aquatiques :
  - **Curage des portions envasées**
  - Diminution des pentes des fossés
  - Réhabilitation des confluences avec le Plan d'eau de Noron
  - Favoriser le développement de la végétation herbacée rivulaire (bande minimum d'un mètre non fauchée avant l'automne)
  - Favoriser le développement de la végétation aquatique
  - Création d'une mare
- ➔ **Le curage de la conche semble avoir une incidence positive vis-à-vis de son environnement et sa proximité au site Natura 2000**

## **5.6 Mesures d'évitement, de réduction ou compensatoires**

### **5.6.1 Réduction des risques de pollution des eaux en phase travaux**

Les pollutions en phase de travaux sont généralement ponctuelles et temporaires, mais peuvent engendrer des désordres plus ou moins importants pour le milieu naturel. Des précautions sont à prendre pour limiter ces risques de pollution. Elles concernent notamment les dispositions suivantes :

- **Installation du chantier** : Délimitation d'une aire fermée, sécurité vis-à-vis du public, destinée au stationnement et à l'entretien des engins de chantier et au stockage des produits potentiellement polluants, en position éloignée des fossés, voiries communales et de tout écoulement superficiel y parvenant, de manière à éviter tout risque de pollution directe des eaux.

Une attention particulière sera portée sur la gestion des stocks et la manipulation des produits nécessaires au fonctionnement des engins de chantier et susceptibles de polluer le milieu aquatique. Ces produits, et notamment les huiles de vidange, seront recueillis et stockés dans des cuves étanches puis évacués pour une élimination appropriée.

- **Exécution des travaux** :  
Les travaux de curage seront réalisés par une entreprise Niortaise spécialisée (EIVE) qui dispose de bennes étanches et d'une plateforme de stockage de terres polluées de 1000 m<sup>3</sup>.



L'entreprise interviendra à sec au mois d'octobre 2024 à l'aide d'une pelle mécanique à godet angulaire. Les sédiments seront enlevés vieux fonds, vieux bords. Les bouchons de vases seront conservés à l'amont et à l'aval le temps de travaux. Le bouchon aval, côté Sèvre Niortaise sera enlevé à la fin après une période de décantation ce qui limitera l'arrivée de matières en suspension dans la Sèvre.

Les sédiments seront transportés dans des bennes étanches via un dumper selon les accès. Les bennes seront acheminées vers la plateforme de stockage agréée de l'entreprise dans laquelle les sédiments seront ressuyés. Comme le taux de zinc dépasse faiblement le seuil S1, ces sédiments seront mélangés à du compost et de la terre végétale et fournis à des agriculteurs.

- **Réhabilitation des sites d'intervention après travaux** : Effacement des traces du chantier, collecte des déchets produits sur le chantier avec poubelles et/ou conteneurs et acheminement vers des filières de valorisation ou d'élimination dûment autorisées conformément à la réglementation.
- **Neutralisation et traitement d'une pollution accidentelle** :
  - Stopper le déversement et recueillir les liquides et produits contaminants,
  - Prendre les mesures pour éviter la propagation de la pollution : confinement et/ou fixation du polluant dans la zone d'épandage avec de la terre, du sable ou des produits absorbants, ...

Les éléments souillés seront évacués vers une décharge agréée pour la pollution concernée, tâche qui sera à la charge du gestionnaire.

## 5.6.2 Réduction des impacts sur l'écologie en phase chantier

Les mesures génériques suivantes seront mises en œuvre :

- formation du responsable de chantier à la prise en compte des problématiques écologiques lors des travaux ;
- limitation de l'emprise des chantiers et de la circulation des engins au strict nécessaire : on interdira ainsi tout dépôt, circulation, stationnement, utilisation d'arbres comme bornes d'amarrage des filins, etc., hors des limites du site, afin de réduire les impacts sur les habitats, la faune et la flore.

### 5.6.2.1 Suivi des travaux

Les travaux seront suivis par le maître d'ouvrage épaulé par un maître d'œuvre pour vérifier qu'ils sont effectués dans les règles de l'art.



### **5.6.2.2 Qualité de l'air et nuisances sonores**

L'entreprise qui réalisera les travaux s'engagera à respecter la réglementation en vigueur liée aux rejets atmosphériques et émissions sonores, notamment sur les points suivants :

- le brûlage est interdit (sauf dérogation préfectorale spécifique) ;
- les engins de transport doivent respecter la réglementation en termes d'émissions atmosphériques ;
- limiter la vitesse de circulation des véhicules et engins sur et aux abords du chantier ;
- couper les moteurs des engins lorsqu'ils ne sont pas utilisés ;
- limiter les sources d'odeurs gênantes et/ou toxiques ou à défaut mettre en place les moyens pour les maîtriser ;
- les engins et machines utilisés seront homologués de façon à respecter les niveaux sonores imposés par la législation ;
- privilégier les technologies et énergies moins polluantes (bruit, vibrations, émissions atmosphériques) lorsque cela est possible ;

### **5.6.2.3 Mesures particulières pour le recyclage des matériaux et leur économie d'apport**

Sur site, les vases extraites seront acheminées dans des camions bennes étanches vers un site agréé dans lequel elles seront mélangées à du compost et de la terre végétale pour être recyclées comme amendement organique.

### **5.6.2.4 Dispositions à prendre en cas de "mauvais temps"**

L'entreprise prendra ses dispositions pour s'informer chaque jour des avis de tempêtes.

Elle procédera aux protections nécessaires pour éviter tout dommage et contactera le maître d'ouvrage de l'opération, afin de fixer les modalités de mise en sauvegarde du chantier, de son matériel et de ses produits.

### **5.6.2.5 Mesure relative à la protection de la faune**

Les travaux se feront hors période de nidification de l'avifaune (avril à août), probablement en octobre 2024, à l'étiage, lorsque qu'il n'y a quasiment pas d'eau dans la conche.

### **5.6.2.6 Mesures réductrices sur les zones humides**

Il n'y a pas de zones humides sur le foncier ni à proximité.

### **5.6.2.7 Mesures réductrices sur les écoulements**

Les travaux seront réalisés à l'étiage (octobre 2024) lorsque la conche est quasi à sec et cela afin de minimiser les impacts sur les écoulements et la création de MES.



## **5.7 Moyen de surveillance, d'entretien et d'intervention**

### **5.7.1 Mesures courantes de surveillance et d'entretien des ouvrages**

#### **5.7.1.1 En phase travaux**

En phase de chantier, une organisation environnementale du chantier sera mise en place, particulièrement vis-à-vis de la protection des milieux aquatiques. Ainsi, des prescriptions environnementales seront inscrites dans les spécifications techniques à destination de l'entreprise de travaux.

Le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre des travaux devra être garant de la mise en place et du suivi de ces mesures.

Ces mesures consisteront entre autres :

- La mise en place de rubalises pour délimiter la zone d'intervention
- à la consultation journalière des bulletins météorologiques, notamment lors des travaux au droit du « passage », afin de s'assurer des conditions d'intervention et d'anticiper tout risque inhérent à des tempêtes
- au respect de l'organisation des chantiers (phasage, technique et matériaux) afin d'éviter et de réduire toutes incidences potentielles envers les ressources en eau, les milieux et les usages connexes :
- emprise limitée
- protection des arbres qui pourraient être abimés par les engins
- etc.

#### **5.7.1.2 A terme**

La bonne gestion de la conche est conditionnée par la réalisation périodique d'un certain nombre d'opérations d'entretien assurant leur pérennité :

- l'enlèvement des éventuels embâcles
- le dégagement du fil d'eau en cas de sédimentation localisée
- la récupération des produits d'élagage des arbres, et des feuilles des arbres.
- Curage de la conche lorsque l'envasement sera de l'ordre de 30/50 cm.

Rappelons que toute utilisation de produits phytosanitaires (fongicides compris) est à proscrire sur l'emprise du projet.

### **5.7.2 Moyen d'intervention en cas d'incident ou d'accident**

#### **5.7.2.1 En phase travaux**

Le maître d'ouvrage élaborera un plan d'intervention en cas de pollution accidentelle sur le chantier. Celui-ci définira :



- les modalités de récupération et d'évacuation des substances polluantes ainsi que le matériel nécessaire au bon déroulement de l'intervention (sacs de sable, pompe, ...),
- un plan d'accès au site, permettant d'intervenir rapidement,
- la liste des personnes et organismes à prévenir en priorité (service de la Police des Eaux, Protection Civile, ARS, maître d'ouvrage, ...),
- le nom et le téléphone des responsables du chantier et des entreprises spécialisées pour ce genre d'intervention,
- les modalités d'identification de l'incident (nature, volume des matières concernées...).

### **5.7.2.2 A terme**

Un plan d'intervention en cas de pollution accidentelle sera élaboré au terme des travaux.

Il définira tout comme le plan en phase travaux, les modalités de récupération et d'évacuation des substances polluantes, le matériel nécessaire, un plan d'accès au site, la liste des personnes et organismes à prévenir en priorité, etc.

Par ailleurs, ce dernier précisera les actions à réaliser en cas de pollution accidentelle.

Les eaux et terres souillées devront être pompées et extraites, puis acheminées selon leurs caractéristiques vers les filières de traitement appropriées sous 24 heures. Il est important de mettre en œuvre les moyens d'intervention adaptés dès le constat d'une pollution accidentelle.

La zone polluée fera alors l'objet d'un curage et les dépôts ainsi récupérés devront être acheminés vers les filières de traitement appropriées.

Une remise en état de l'ouvrage concerné et sa re-végétalisation seront réalisées.